

▪ **CR AFFICHÉ** sur le panneau situé à l'Hôtel de Ville Place Foch 61000 ALENÇON (à côté du service Etat-Civil) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon
▪ **CR PUBLIÉ** en même temps sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>

BUREAU DE COMMUNAUTÉ DÉLÉGUÉ

DU 22 NOVEMBRE 2018

HALLE AUX TOILES D'ALENÇON

COMPTE-RENDU DE SÉANCE POUR AFFICHAGE

Affiché le 30 novembre 2018

conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le **15 novembre 2018** et sous la présidence de **Monsieur Ahamada DIBO**, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Ludovic ASSIER qui a donné pouvoir à **M. Alain LENORMAND**.

M. Bertrand ROBERT qui a donné pouvoir à **Mme Simone BOISSEAU**.

Mmes Catherine DESMOTS, Christine ROIMIER, Mrs Jean-Marie GALLAIS, Michel GENOIS, Joseph LAMBERT, Serge LAMBERT, Georges LETARD, Fabien LORQUER, Philippe MONNIER, Jean-Pierre RUSSEAU, Laurent YVARD, excusés.

Monsieur Gérard LEMOINE est nommé **secrétaire de séance**.

Le **procès-verbal** de la dernière réunion du **11 octobre 2018** est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

N° BCU20181122-002

COMMUNAUTÉ URBAINE

REPRÉSENTATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS (MODIFICATION N°21) - TERRITOIRE D'ÉNERGIE DE L'ORNE (TE61)

Par délibération n° DBCUA20140048 du 30 avril 2014, conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de Communauté procédait à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein des divers organismes.

Parmi ces organismes figure le Territoire d'Énergie de l'Orne (Te61), au sein duquel la représentation de la Communauté Urbaine est organisée ainsi :

- 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants pour les communes urbaines,
- 26 représentants titulaires et 26 suppléants pour les communes rurales.

Monsieur Ahamada DIBO, représentant titulaire au titre des communes urbaines pour la ville d'Alençon, souhaitant se faire remplacer dans cette fonction,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉSIGNE :**

- **Monsieur Pierre-Marie LECIRE** en qualité de représentant titulaire de la Communauté Urbaine au sein du Te61, au titre des communes urbaines pour la ville d'Alençon, en remplacement de Monsieur Ahamada DIBO,
- **Madame Simone BOISSEAU** en qualité de représentante suppléante de la Communauté Urbaine au sein du Te61, au titre des communes urbaines pour la ville d'Alençon, en remplacement de Monsieur Pierre-Marie LECIRE qui devient titulaire,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-003

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs pour tenir compte de l'évolution et de la réorganisation des services ainsi que des mouvements de personnel.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 13 novembre 2018,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** des transformations et créations de postes suivants :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/12/2018
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/12/2018
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/02/2019
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/12/2018
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF	TNC 28 HEURES	01/12/2018
0	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (PIANO)	TNC 10 HEURES	01/12/2018
1	0	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (PIANO)	TNC 10 HEURES	01/12/2018
1	0	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (PIANO ACCOMPAGNATEUR)	TP COMPLET	01/12/2018
0	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/12/2018
0	1	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT	TP COMPLET	01/12/2018
0	1	TECHNICIEN	TP COMPLET	01/12/2018
1	0	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/12/2018
1	0	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TNC 31 HEURES 30	01/12/2018
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/12/2018
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/12/2018
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/02/2019

➤ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-004

DÉCHETS MÉNAGERS

MARCHÉ N° 2016/26C - CONCEPTION GRAPHIQUE DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UN AVENANT N°1

La Communauté urbaine d'Alençon, à travers son accord-cadre n° 2016/26C, fait appel aux prestations de Madame Chloé Sadoun et Monsieur Jean-Louis Cornalba pour concevoir des documents de communication du Service Déchets ménagers.

Cet accord-cadre à bons de commande a été notifié le 2 septembre 2016 pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois 1 an, le minimum de commande étant de 5000 € HT et le maximum de 25 000 € HT par période d'exécution.

Pour les besoins du Service Déchets ménagers, un document peut-être « décliné » avec des corrections ou des aménagements. Cette prestation est prévue dans l'accord-cadre. Or, cette déclinaison peut aussi faire l'objet de petites corrections ou de légers aménagements (exemple : changement d'une date ou le nom d'une commune), qui apporte alors une modification minimale.

Il est donc proposé d'ajouter un nouveau prix au bordereau des prix initial sous la dénomination « Conception et mise en forme de flyer repiqué à partir d'une déclinaison de l'affiche de la manifestation pour un prix unitaire de 50 € HT ».

L'avenant ne bouleverse pas l'économie du contrat.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 13 novembre 2018,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau prix unitaire de 50 € HT pour la prestation « Conception et mise en forme de flyer repiqué à partir d'une déclinaison de l'affiche de la manifestation »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
 - un avenant n° 1 relatif à l'ajout d'un nouveau prix au bordereau des prix de l'accord-cadre n° 2016/26C du 2 septembre 2016, étant précisé que cet avenant n'ayant pas d'incidence financière, il ne bouleverse pas l'économie du contrat,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-005

DÉCHETS MÉNAGERS

FIXATION DES PRIX DE VENTES DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Depuis 2011, la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) s'est lancée dans des programmes ambitieux de prévention des déchets. Pour réaliser les objectifs qu'elle s'était fixée, deux actions concernant le compostage individuel et collectif ont été mises en œuvre. L'achat des composteurs était alors subventionné par des aides de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, le Conseil Départemental de l'Orne ou le Pays d'Alençon.

Depuis maintenant deux ans, le service « Déchets ménagers » répond à une demande annuelle d'environ 150 composteurs et le stock est désormais arrivé à son terme.

La CUA souhaitant poursuivre cette action au même titre que le tri sélectif, il est envisagé de racheter, dans le cadre d'une procédure adaptée, des composteurs de trois capacités différentes pour répondre aux besoins des usagers de la CUA.

Aussi, concernant la vente de ces composteurs aux usagers de la CUA, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer de nouveaux prix :

- Composteur individuel en plastique de 400 litres : prix unitaire proposé à 15 €, sachant que le prix d'achat est de 37,30 € HT, le reste à charge pour la CUA sera de 22,30 €,
- Composteur individuel en plastique de 800 litres : prix unitaire proposé à 30 €, sachant que le prix d'achat est de 63,95 € HT, le reste à charge pour la CUA sera de 33,95 €,
- Composteur collectif (réservé aux structures ayant de la restauration collective) en bois de 1 040 litres : prix unitaire proposé à 150 €, sachant que le prix d'achat est de 270 € HT, le reste à charge pour le CUA sera de 120 €.

Les conditions de vente restent les mêmes que précédemment. Les composteurs sont réservés uniquement aux usagers de la CUA sur présentation d'un justificatif de domicile et dans la limite d'un composteur individuel de 400 ou 800 litres par foyer.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 4 « Transport/Déchets », réunie le 20 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 13 novembre 2018,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les prix de ventes des composteurs individuels et collectifs aux usagers de la CUA, comme suit :
- Composteur individuel en plastique de 400 litres : 15 € l'unité,
 - Composteur individuel en plastique de 800 litres : 30 € l'unité,
 - Composteur collectif (réservé aux structures ayant de la restauration collective) en bois de 1 040 litres : 150 € l'unité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-006

MÉDIATHÈQUES - RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

DÉPÔT DU CHEF-D'ŒUVRE "REPRODUCTION DE LA CHARPENTE DE L'EGLISE DES JÉSUITES" - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉPÔT AVEC L'ASSOCIATION DES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE

Par délibération du 23 novembre 2006, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention pour le dépôt d'une reproduction de la charpente de l'église des Jésuites, réalisée par l'association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France, visible dans l'escalier monumental de la Chapelle à la Médiathèque Aveline d'Alençon, tête de réseau.

Cette maquette est réalisée à l'échelle 1/20^{ème}, mesure 1 000 x 2 000 x 900 mm et pèse 70 kilos. Sa valeur est estimée à 24 600 €.

La convention de dépôt avait été prolongée jusqu'au 30 septembre 2017 par délibération du 15 décembre 2011. Les Compagnons du Devoir proposent donc de renouveler la mise à disposition du chef-d'œuvre, par une nouvelle convention, dans des termes identiques à la précédente, jusqu'au 19 mars 2023.

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention de dépôt du chef-d'œuvre « Reproduction de la charpente de l'Eglise des Jésuites » avec l'Association des Compagnons du Devoir du Tour de France jusqu'au 19 mars 2023, telle que proposée.

N° BCU20181122-007

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

DÉCENTRALISATION D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES SUR LA COMMUNE D'ARÇONNAY - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX

Depuis plusieurs années, le Conservatoire à Rayonnement Départemental décentralise des activités pédagogiques sur la commune d'Arçonnay, dans des locaux communaux. Les conditions de mise à disposition sont définies par convention.

Chaque semaine, des cours sont assurés en lien avec le calendrier scolaire suivant un planning défini conjointement.

La dernière convention étant échue, il est proposé au Conseil de Communauté une nouvelle convention de mise à disposition des locaux de la commune d'Arçonnay ayant pour objet de formaliser les conditions d'utilisation pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans le cadre de la décentralisation d'activités pédagogiques du Conservatoire à Rayonnement Départemental, la convention de mise à disposition des locaux de la commune d'Arçonnay, pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer cette convention et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-008

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

MISE EN PLACE D'ATELIERS "MUSIQUE ET HANDICAP" AVEC DES ÉTABLISSEMENTS ÉDUCATIFS ET SCOLAIRES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION-TYPE À PASSER AVEC LES ÉTABLISSEMENTS

Depuis septembre 2011, le Conservatoire à Rayonnement Départemental a mis en place des actions à l'intention des publics empêchés.

Afin de concrétiser et consolider la mise en œuvre de cette orientation, il est proposé la mise en place d'ateliers « Musique et Handicap » auprès d'élèves d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (classes ULIS), d'Instituts Médico-Éducatifs (IME), d'ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), du Centre d'Éducation Spécialisée pour Déficiants Auditif...

L'objectif du partenariat est de permettre à ces élèves en situation de handicap de bénéficier de l'intervention d'un enseignant du Conservatoire à Rayonnement Départemental ou d'un intervenant en milieu scolaire, afin de leur offrir une sensibilisation artistique et de leur permettre de participer à l'élaboration d'un projet musical, en les impliquant notamment dans la vie artistique du Conservatoire.

En terme organisationnel, les séances sont programmées pour l'année scolaire selon un planning défini conjointement à la rentrée scolaire :

- 20 séances d'une heure réparties durant l'année scolaire sur la base de deux trimestres « Pratiques collectives » selon la grille tarifaire du Conservatoire,
- 10 séances d'une heure réparties sur la base d'un trimestre « Pratiques collectives » selon la grille tarifaire du Conservatoire.

Les frais d'inscription seront pris en charge par les établissements scolaires des élèves.

Le salaire de l'enseignante restera à la charge de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 13 novembre 2018,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité (conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Thierry MATHIEU ne prend part ni au débat ni au vote) :

➤ **APPROUVE :**

- la mise en place d'ateliers « Musique et Handicap » auprès d'élèves d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (classes ULIS), d'Instituts Médico-Éducatifs (IME), d'ITEP (Instituts Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), du Centre d'Éducation Spécialisée pour Déficiants Auditifs...
- le modèle type de convention de partenariat qui sera passé avec les établissements scolaires, tel que proposé,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-009

POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté Urbaine d'Alençon, les échanges ont confirmé pour 2018 les priorités autour de trois axes :

- la tranquillité publique,
- les jeunes exposés à la délinquance,
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Dans le cadre du Budget Primitif 2018, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 14 décembre 2017, a voté une enveloppe de 39 100 €, afin d'accompagner les porteurs de projets pour des actions entrant dans la programmation du CISPD au titre de l'exercice 2018. Dès lors, afin d'accompagner les porteurs de projets, il est proposé la répartition suivante :

Porteurs des projets	Actions	Montant de la subvention
Association de Contrôle Judiciaire et de Médiation (ACJM)	Aide aux victimes – Accueil de jour pour les victimes de violences au sein du couple	2 500 €
Association Mouvement Hip Hop Alençonnais (AMH)	Actions connexes au Battle International de break danse à Anova	3 000 €
Centre Socioculturel Paul Gauguin	Espaces Jeunes – Actions Jeunes	12 000 €
Centre Social Croix Mercier	Développement des programmes d'action en faveur des pré-ados et adolescents	13 100 €
Centre Social Edith Bonnem	Actions Jeunes	5 600 €
Centre Social ALCD	Projet Jeunes et Prévention	2 900 €
TOTAL		39 100 €

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 13 novembre 2018,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE**, dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'attribution de subventions au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 39 100 € et conformément à la répartition présentée ci-dessus,

➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65 522 6574.19 du Budget 2018,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-010

GENS DU VOYAGE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION GENS DU VOYAGE 61 POUR LE SECOND SEMESTRE 2018

En 2017, une convention de partenariat liait la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) à l'Association Gens du Voyage 61 (AGV 61). En contrepartie d'une subvention de 10 000 €, l'association œuvrait auprès des voyageurs de l'aire d'accueil de Valframbert sur des thématiques telles que l'accès au droit et à la santé, l'accompagnement à la scolarité, l'insertion sociale et professionnelle...

Suite à une réorganisation du service Gens du Voyage au début de l'année 2018, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est mise à disposition de la Communauté Urbaine à hauteur de 0.2 ETP (Équivalent Temps Plein). Elle assure des permanences régulières sur les aires d'accueil.

Par délibération du 20 avril dernier, le Bureau Communautaire délégué a renouvelé la convention uniquement pour le 1er semestre 2018, assortie d'une subvention de 5 000 €. En effet, le travail mené par l'AGV 61, ces dernières années, a permis d'amener une grande partie des voyageurs vers le droit commun. De ce fait, le besoin de mettre en place des actions spécifiques sur l'aire d'accueil n'est plus aussi prégnant.

Pour autant, il avait été proposé à l'AGV 61 de déposer une demande de financement pour poursuivre ses actions à destination de la communauté des gens du voyage, sur l'ensemble du territoire de la CUA.

C'est la raison pour laquelle l'AGV 61 a déposé une demande de subvention d'un montant de 5 000 € pour le deuxième semestre 2018.

Le projet social de l'association a fixé, en adéquation avec les besoins du territoire, les orientations prioritaires suivantes :

- l'accès aux droits et devoirs,
- la scolarité / parentalité,
- l'accès à la santé,
- le mieux-vivre ensemble,
- l'insertion socioprofessionnelle des adultes,
- le travail de partenariat.

Les objectifs poursuivis sont :

- développer un accompagnement à la scolarité des enfants du voyage (scolarisés dans en établissements ou au CNED),
- apporter un soutien à la fonction parentale à travers des temps d'accueil parents-enfants et un accompagnement vers les structures de petite enfance,
- favoriser l'insertion sociale et développer un accompagnement socioculturel basé sur l'accès aux droits et les activités culturelles et de loisirs,
- permettre l'accès à la santé : sensibilisation aux démarches de prévention et aide à l'accès aux droits et aux soins,
- l'intervention de l'AGV61 en tant que passerelle vers le droit commun et les services du territoire.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 6 « Solidarités et proximité » réunie le 9 octobre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 13 novembre 2018,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ATTRIBUE** une subvention de 5 000 € à l'Association Gens du Voyage 61 (AGV 61) pour le second semestre 2018,

➤ **DECIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65 824.3 6574.43 du Budget concerné,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20181122-011

TRAVAUX

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

La Ville et la Communauté urbaine d'Alençon doivent remettre en concurrence l'entretien des espaces verts ainsi que la gestion du patrimoine arboré.

Etant donné la mutualisation des services des deux collectivités et en vue de l'optimisation de l'utilisation des finances publiques, il est souhaité constituer un groupement de commandes pour procéder à ces prestations.

Chaque lot sera un accord-cadre à bons de commande conclu pour l'année 2019, non reconductible et clos au 31 décembre 2019.

Les marchés existants arrivant à expiration au 31 décembre 2018, une réflexion est en cours pour mutualiser ces prestations à l'échelle de l'ensemble des communes de la CUA qui le souhaiteraient. Cette réflexion sera présentée à la Commission Communautaire du 29 novembre prochain. La mise en place du nouveau marché sera organisée au premier semestre de l'année 2019 pour une prise d'effet à partir de 2020 et pour les 4 années suivantes.

Le marché sera fractionné en 6 lots dont les montants maximum par période d'exécution et pour chaque membre du groupement seront les suivants :

		Maximum Hors Taxes
Lot 1	Broyage	15 000 € dont 6 000 € à la CUA et 9 000 € à la Ville
Lot 2	Prestations ponctuelles	18 000 € dont 6 000 € à la CUA et 12 000 € à la Ville
Lot 3	Entretien des terrains CUA	88 000 €
Lot 4	Entretien des terrains VILLE pour Mémoire	44 000 €
Lot 5	Taille architecturée	46 100 € dont 2 100 € à la CUA et 44 000 € à la Ville
Lot 6	Travaux d'élagage et d'abattage	23 900 € dont 12 900 € à la CUA et 11 000 € à la Ville

Le coordonnateur du groupement sera la Ville d'Alençon. Il sera chargé de passer, signer et notifier les marchés, chaque membre du groupement en assurant l'exécution notamment financière.

S'agissant d'un marché en appel d'offres, l'attribution sera faite par les représentants de la Ville d'Alençon siégeant à la Commission d'Appel d'Offres.

Les frais de gestion de la procédure seront répartis entre chaque membre du groupement au prorata du montant maximum annuel des marchés qui les concernent.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 13 novembre 2018,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

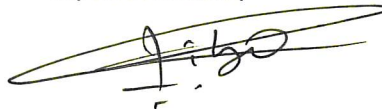
➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer, dans le cadre de l'entretien des espaces verts :

- la convention de groupement de commandes entre la Ville et la Communauté urbaine d'Alençon, pour la passation d'un accord-cadre, étant précisé que le coordonnateur du groupement sera la Ville d'Alençon et l'attribution du marché sera faite par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire une provision annuelle de 115 000 € HT soit 138 000 € TTC à la ligne budgétaire 011.823.61521 du budget concerné.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h00.

Vu, Le Président,



Ahamada DIBO

